



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES interne à affectation locale (CNAL) en Guyane

Section : Sciences de la vie et de la Terre

Session 2024

Rapport de jury présenté par :

M. Joseph SEGARRA, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
Président du jury

SOMMAIRE

Introduction.....	3
Présentation du concours et de ses modalités	4
Programme des épreuves – session 2024.....	7
Données statistiques – session 2024.....	9
Epreuve d’admissibilité : dossier de reconnaissance des acquis de l’expérience professionnelle - Commentaires	12
Epreuve d’admission : épreuve professionnelle - Commentaires	17
Liste des sujets proposés à l’épreuve professionnelle – session 2024	27
Exemple de sujet proposé à la session 2024.....	28
Liste des ouvrages et des cartes géologiques disponibles dans la salle bibliothèque – session 2024..	32
Remerciements	36

INTRODUCTION

Le concours interne en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire (CAPES) national à affectation locale (CNAL) en Guyane a été institué par le décret n°2021-93 du 30 janvier 2021. La section sciences de la vie et de la Terre a été ouverte pour la première fois au titre de la session de recrutement 2024 (arrêté du 26 septembre 2023).

Les conditions d'inscription au CNAL interne en Guyane sont identiques à celles requises au CAPES interne. Les candidats doivent remplir :

- les **conditions générales d'accès à la fonction publique** : nationalité, droits civiques, position régulière au regard des obligations du service national.
- les **conditions spécifiques propres au concours** :
 - détenir le **diplôme requis** : licence ou diplôme ou titre reconnu équivalent ;
 - exercer ou avoir exercé une **profession spécifique** : fonctionnaire, enseignant non-titulaire, assistant d'éducation, militaire etc.
 - justifier d'une **durée de services publics** : avoir accompli 3 années de services publics ou de services d'enseignement dans les établissements scolaires français à l'étranger à la date de publication des résultats d'admissibilité.

Pour plus de précisions, nous engageons les candidats à consulter le site *Devenir enseignant* (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>).

Dans la même section, les candidats au concours interne du CAPES doivent **opter dès l'inscription soit pour le concours national à affectation locale en Guyane, soit pour le concours national correspondant à affectation nationale.**

Les lauréats du CNAL interne en Guyane sont obligatoirement nommés **fonctionnaires stagiaires dans l'académie de Guyane**. A l'issue de l'année de stage, les lauréats ayant reçu un avis favorable seront **titularisés dans la même académie.**

L'objet du présent rapport est de réaliser un **bilan des épreuves** de la session 2024 et de formuler des **conseils aux candidats** des sessions ultérieures. Les épreuves d'admissibilité et d'admission sont commentées de façon à préciser les critères d'évaluation sur la forme et le fond ainsi que les attentes du jury. La **lecture du rapport** peut ainsi contribuer à **améliorer les chances de succès des candidats** soucieux de se préparer avec le sérieux qu'exige le désir de devenir enseignant.

Le jury **félicite les candidats admis** au titre de la session 2024. Ils ont su utiliser leur expérience à bon escient et faire part d'une motivation étayée pour embrasser la carrière d'enseignant.

PRESENTATION DU CONCOURS ET DE SES MODALITES

Textes réglementaires publiés au Journal Officiel de la République Française (JORF)

JORF du 29 janvier 2021 – texte n°5

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

JORF du 31 janvier 2021 – texte n°9

Décret n° 2021-93 du 30 janvier 2021 relatif à l'ouverture de concours de recrutement de professeurs certifiés à affectation locale en Guyane

JORF du 1^{er} octobre 2023 – texte n°35

Arrêté du 26 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours interne de recrutement de professeurs certifiés à affectation locale en Guyane

Définition des épreuves

Les épreuves du CNAL interne de SVT en Guyane sont identiques aux épreuves définies pour le CAPES interne de SVT à affectation nationale (arrêté du 25 janvier 2021).

Extrait de l'arrêté du 25 janvier 2021 – article 11

Le concours interne comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission. L'épreuve d'admissibilité est organisée, selon la section concernée, suivant l'une des modalités ci-après :

1° Epreuve écrite faisant appel aux connaissances disciplinaires et aux facultés d'analyse du candidat.

2° Etude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat conformément aux modalités décrites en annexe IV du présent arrêté. Le dossier comportant les éléments mentionnés à cette annexe est adressé par le candidat au ministre chargé de l'éducation nationale dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours.

Extrait de l'arrêté du 25 janvier 2021 – annexe III – Epreuves du concours interne

SECTION SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

A. – Epreuve d'admissibilité

Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle définie à l'annexe IV (coefficient 1).

B. – Epreuve d'admission

Epreuve professionnelle.

Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury. L'exposé s'appuie sur l'exploitation d'un dossier proposé par le jury, se rapportant à une situation expérimentale en lien avec les programmes des classes des collèges et des lycées et intégrant la réalisation pratique que celle-ci comporte. L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée et s'étend à d'autres aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

Durée de la préparation: deux heures; durée de l'épreuve: une heure et quinze minutes maximum (exposé: quarante minutes maximum; entretien: trente-cinq minutes maximum; coefficient 2.)

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Extrait de l'arrêté du 25 janvier 2021 – annexe IV

ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP) DU CONCOURS INTERNE

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée:

- dimension des marges:
- droite et gauche: 2,5 cm;

- à partir du bord (en-tête et pied de page): 1,25 cm;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites. Les critères d'appréciation du jury porteront sur:

- la pertinence du choix de l'activité décrite;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite;
- la structuration du propos;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Coefficient 1.

Nota. - Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Tableau récapitulatif des épreuves du CNAL interne de SVT en Guyane

	Définition des épreuves	Durée	Coefficient
Épreuve d'admissibilité	Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle <i>Etude par le jury du dossier de RAEP</i>		1
Epreuve d'admission	Epreuve professionnelle <i>Exploitation d'un dossier – Réalisation d'une manipulation – Intégration dans les programmes du second degré</i>	Préparation: 2 heures Exposé : 40 minutes Entretien avec le jury : 35 minutes	2

PROGRAMME DES EPREUVES – SESSION 2024

Le programme du concours est fondé sur les programmes en cours de validité dans l'enseignement secondaire mentionnés ci-dessous.

Les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées au niveau Licence.

Les textes qui cadrent les examens certificatifs où les sciences de la vie et de la Terre sont impliquées font partie du programme du concours (diplôme national du brevet, épreuves terminales du baccalauréat : évaluation des compétences expérimentales, épreuve écrite du baccalauréat de la voie générale, épreuve du grand oral).

Il est rappelé aux candidats qu'ils se doivent de connaître le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Le programme est publié sur le site Devenir enseignant (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>).

Les programmes de sciences de la vie et de la Terre du collège

o le programme de sciences et technologie pour le cycle 3

Arrêté du 15-6-2023 - JO du 21-6-2023 et BOEN n° 25 du 22 juin 2023 - NOR : MENE2314101A

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel-101_annexe_ok.pdf

o le programme de sciences de la vie et de la Terre pour le cycle 4

Arrêté du 17-7-2020 - J.O. du 28-7-2020 et BO n°31 du 30 juillet 2020 - NOR : MENE2018714A

https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/89/1/ensel714_annexe3_1312891.pdf

Les programmes de sciences de la vie et de la Terre (SVT) du lycée de la voie générale

o le programme de SVT de la classe de seconde

Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 et B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019 – NOR MENE1901647A

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/00/8/spe647_annexe_1063008.pdf

o le programme d'enseignement scientifique de la classe de première

Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 et B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019 – NOR MENE1901573A modifié par l'arrêté du 30-5-2023 - JO du 17-6-2023 et B.O. n°25 du 22 juin 2023 - NOR : MENE2312806A

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel806_annexe.pdf

o le programme d'enseignement scientifique de la classe terminale

Arrêté du 19-7-2019 - J.O. du 23-7-2019 et B.O. spécial n° 8 du 25 juillet 2019 - NOR : MENE1921241A

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/84/7/spe241_annexe_11_58847.pdf

o le programme d'enseignement de spécialité de sciences de la vie et de la Terre de la classe de première

Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 et B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019 – NOR MENE1901648A

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/54/2/spe648_annexe_1063542.pdf

o le programme d'enseignement de spécialité de sciences de la vie et de la Terre de la classe terminale

Arrêté du 19-7-2019 - J.O. du 23-7-2019 et B.O. spécial n° 8 du 25 juillet 2019 – NOR : MENE1921252A

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/11/4/spe252_annexe_11_59114.pdf

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015 MENESR - DGESCO A1-2

https://cache.media.education.gouv.fr/file/17/45/6/Socle_commun_de_connaissances_de_compетенces_et_de_culture_415456.pdf

Les textes relatifs aux examens (DNB et BAC)

o pour le diplôme national du brevet (DNB)

<https://eduscol.education.fr/716/les-epreuves-du-dnb>

o pour le baccalauréat

<https://eduscol.education.fr/727/detail-des-epreuves-du-baccalaureat-general>

Les compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Arrêté du 1-7-2013 – J.O. du 18-7-2013 et BO n°30 du 25-7-2013 – NOR : MENE1315928A

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027721614&dateTexte=&categorieLien=id>

<https://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

Les compétences professionnelles communes à tous les métiers du professorat, sont définies dans l'arrêté du 1^{er} juillet 2013, dont le référentiel a été publié au Journal Officiel du 18 Juillet 2013 et dont l'introduction est rappelée ci-dessous :

« Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'école. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école, qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination. [...] En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité. »

DONNEES STATISTIQUES – SESSION 2024

La session 2024 est la première pour la section SVT du CNAL interne à affectation en Guyane. 5 postes étaient proposés et ont été pourvus à l'issue des épreuves d'admission.

Données récapitulatives sur les épreuves d'admissibilité et d'admission

Le jury a fait le choix de proposer à 10 candidats de présenter l'épreuve orale soit un ratio de 2 candidats pour 1 poste. L'épreuve orale s'est montrée plus discriminante que l'épreuve d'admissibilité fondée sur l'analyse du dossier RAEP et a permis de départager les candidats sans incertitude au vu de leur prestation.

Les notes sont données sur vingt points.

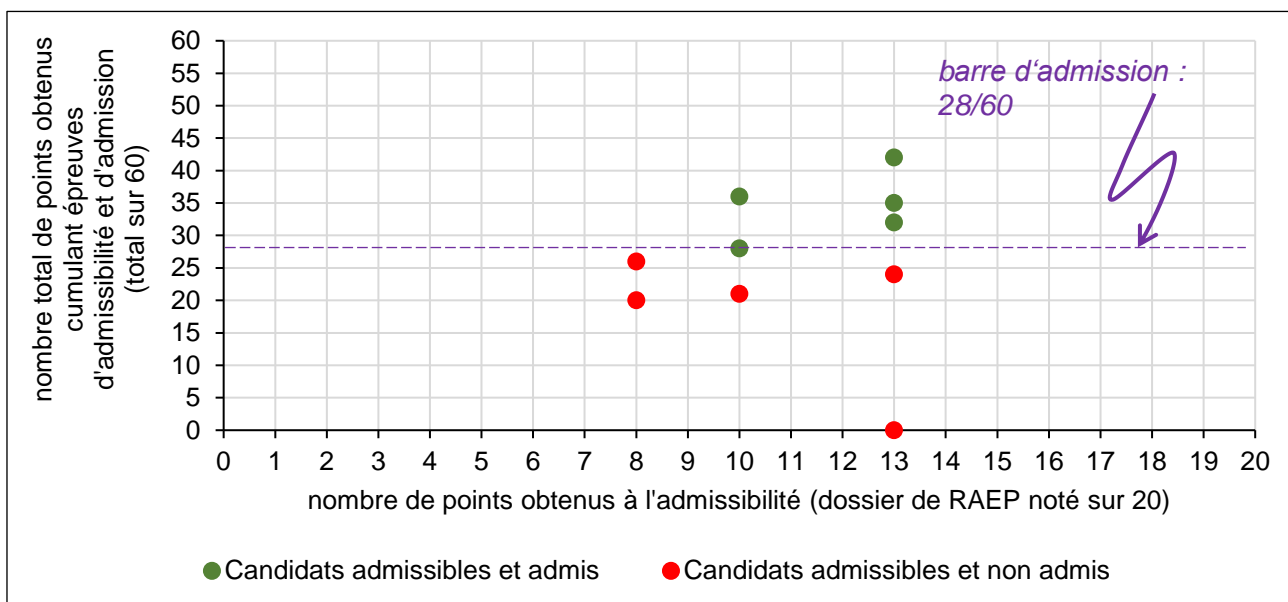
	2024
Nombre de postes offerts	5
Nombre d'inscrits	26
ADMISSIBILITE	
Nombre de présents (ayant déposé un dossier RAEP) <i>% des inscrits</i>	12 46 %
Nombre de candidats non éliminés	12
Note minimale du dossier de RAEP	5
Note maximale du dossier de RAEP	13
Ecart-type des notes de dossier de RAEP	2,93
Moyenne des dossiers de RAEP	10,08
Moyenne des candidats admissibles	11,10
Barre d'admissibilité	8
Nombre d'admissibles <i>% des présents</i>	10 83 %
ADMISSION	
Nombre des candidats présents à l'oral	9*
Note minimale à l'épreuve professionnelle	5,5
Note maximale à l'épreuve professionnelle	14,5
Moyenne des notes de l'épreuve professionnelle	9,22
Moyenne à l'épreuve professionnelle des candidats admis	11,4
Ecart-type des notes de l'épreuve professionnelle	3,05
Moyenne aux épreuves d'admissibilité et d'admission	9,78
Moyenne des candidats admis	11,53
Barre d'admission	9,33
Nombre de candidats admis <i>% des présents à l'oral</i>	5 55 %

* Un candidat a renoncé à se présenter à l'épreuve orale d'admission.

Distribution des candidats en fonction de leurs notes

Chaque point représente un candidat.

Les candidats absents à l'épreuve d'admission sont éliminés. Leur total de points est mis à 0 (points positionnés sur l'axe des abscisses).



Genre des candidats

Genre	Nombre d'inscrits	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis
Femme	14	8	4
Homme	12	2	1
Total	26	10	5

Académie de provenance des candidats

Académie	Nombre d'inscrits	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis
DIJON	1	1	1
GUYANE	22	8	4
TOULOUSE	1		
VERSAILLES	2	1	
Total	26	10	5

Statut professionnel des candidats

Statut des candidats	Nombre d'inscrits	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis
Assistant d'éducation	1		
Contractuel 2nd degré	12	7	4
Contractuel formation continue	1		
Personnel administratif et technique MEN	1		
Personnel de la fonction hospitalière	1		
Personnel de la fonction publique	1		
Personnel enseignant non titulaire fonction publique	1		
PLP	1	1	
Professeur des écoles	7	2	1
Total	26	10	5

EPREUVE D'ADMISSIBILITE : DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

COMMENTAIRES

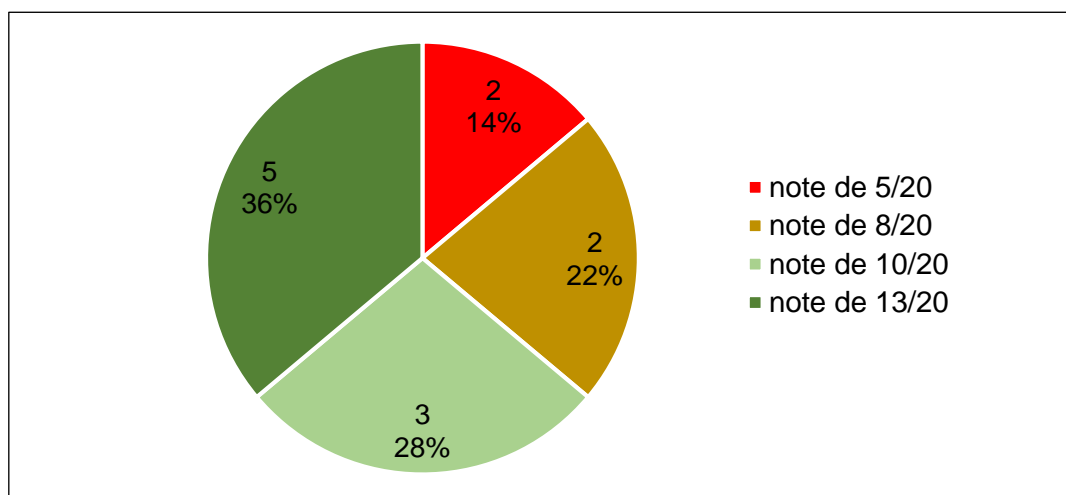
L'admissibilité est fondée sur l'étude par le jury des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). L'organisation et les attendus sur le contenu du dossier sont précisés dans la section *Définition des épreuves* (voir p. 3 à 5).

Depuis la session 2024, c'est le candidat et non plus le chef d'établissement qui atteste de l'authenticité des informations figurant dans son dossier¹.

L'évaluation des dossiers est conduite par un binôme d'examineurs selon une grille dont les indicateurs sont précisés infra.

La répartition des notes attribuées par le jury est présentée dans la figure ci-dessous.

Les dossiers ayant obtenu 5 ont été considérés comme insuffisants pour l'admissibilité. Les dossiers considérés comme satisfaisant a minima aux exigences de l'épreuve ont ensuite été distribués selon trois niveaux de notation : à 8, 10 et 13 sur 20.



Répartition des notes obtenues après étude des dossiers RAEP recevables

Lecture du graphique : par exemple pour le secteur brun, 2 correspond au nombre de dossiers ayant obtenu la note de 8/20 et 22 % correspond au pourcentage de dossiers recevables ayant obtenu la note de 8/20.

1. Première partie du dossier de RAEP

La première partie du dossier de RAEP ne doit pas excéder **deux pages**. Rappelons que le non-respect du nombre de pages maximum conduit à une élimination du candidat (dossier dit « hors-norme »). Le jury rappelle qu'il n'est pas attendu un descriptif sans relief de sa formation et de ses activités (en somme un simple CV) mais attend du candidat qu'il montre comment

¹ Arrêté du 8 août 2023 modifiant certaines modalités d'organisation des concours pour le recrutement de personnels enseignants des premier et second degrés et de personnels d'éducation - NOR : MENH2315557A- JORF n°0218 du 20 septembre 2023

son parcours lui a permis de construire progressivement des compétences qui lui permettent de prétendre à accéder au grade des professeurs certifiés de sciences de la vie et de la Terre.

L'expérience professionnelle est généralement bien détaillée et présente les formations et expériences professionnelles réalisées, il est important de relier chaque étape du parcours professionnel à ce qu'elle a apporté au candidat en termes de développement des compétences professionnelles. Il est intéressant de voir les projets, les pratiques innovantes ou les pratiques visant à développer l'autonomie et/ou l'accompagnement des élèves, les « éducations à », mises en place au cours de ce parcours. Ces projets ou ces pratiques sont souvent énumérés sans préciser les apports, les objectifs ou les compétences professionnelles associées.

Il est attendu que soit montré comment des compétences professionnelles ont pu être acquises par les expériences professionnelles et formations antérieures quelles qu'elles soient, mais également comment elles peuvent être développées, enrichies et transposées dans le cadre de l'enseignement des SVT.

L'investissement du candidat dans un **travail collaboratif** au sein de l'équipe éducative, l'établissement ou dans sa formation professionnelle **peut être mis en avant** et permet de montrer l'implication du candidat en tant qu'acteur de la communauté éducative et de sa formation.

Rappelons que tout élément figurant dans le dossier peut faire l'objet d'un questionnement de la part du jury lors de l'épreuve d'admission.

Le jury souligne aussi que le candidat n'a pas à joindre en annexe un rapport d'inspection ou tout autre avis externe sur sa manière de servir, qui rendrait le dossier hors-norme et conduirait à éliminer le candidat.

2. Deuxième partie du dossier de RAEP

Cette partie contient **six pages maximum** qu'il convient de ne pas dépasser. Elle peut être accompagnée d'annexes de dix pages maximum (voir infra).

La **structuration du propos est un aspect important de l'évaluation du dossier de RAEP**. S'il convient de respecter strictement le nombre de pages imposées (2 + 6), il ne faut pas pour autant oublier de structurer et d'aérer son propos pour en faciliter la lecture (ne pas hésiter à mettre des couleurs, à utiliser du gras, à construire des tableaux etc.).

La réalisation doit être titrée et le ou les niveaux de classe concerné (s) indiqué (s). Il s'agit d'éviter tout texte dense et uniquement descriptif ainsi que des informations anecdotiques et de préférer une présentation claire, logique, **faisant état d'une vraie analyse** ; une description narrative n'apporte rien. Une bonne structuration du propos (plan, rubriques titrées) doit permettre d'identifier rapidement la cohérence de la démarche.

La mise en page doit être le reflet d'une bonne maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication. Il est par exemple possible d'insérer des notes de bas de page en cas de citation de ressources, de sites internet etc. de façon à alléger le texte.

Tout jargon pédagogique ou scientifique non maîtrisé est à éviter.

La qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sont attendus. Le jury s'étonne d'une orthographe déficiente ou d'une maîtrise très approximative des règles

grammaticales de certains dossiers de RAEP alors que les candidats préparent leur dossier sans contrainte de temps.

2.1. Présentation de la situation d'apprentissage et conduite de la classe

Les sciences de la vie et de la Terre constituent une discipline scientifique étudiant le réel (biologique et géologique). Elles ont, en ce sens, des spécificités comme l'expérimentation, l'observation, la modélisation analogique ou numérique, etc. Le jury attend des candidats qu'ils s'appuient en classe le plus possible sur le réel et la mise en œuvre des capacités à réaliser des gestes techniques ; de prendre en compte la législation et les règles sécurité.

La situation d'apprentissage et la conduite de classe associée ont **pour cadre l'enseignement des SVT** en collège ou lycée ou la conduite d'un enseignement interdisciplinaire ou encore un projet dont l'objet est en relation avec cette discipline. Elle peut présenter une ou plusieurs séquences selon une démarche cohérente et doit faire **référence à une partie du programme**.

Si le candidat ne peut présenter qu'une réalisation qui se situe en dehors d'un enseignement concernant les SVT (premier degré, enseignement agricole, enseignement technologique, enseignement professionnel, prévention et secours civiques (PSC), etc.), celle-ci doit **intégrer obligatoirement les enjeux pédagogiques, didactiques et scientifiques des sciences de la vie et de la Terre**. Ainsi, il ne peut s'agir de décrire, sans la mettre en perspective, une situation (séance de biochimie à l'université, séance sur l'étude des animaux en maternelle) qui ne montre pas que **le candidat connaît les attentes de la discipline du concours** auquel il se présente dans le second degré. Le candidat doit donc autant que possible essayer de décrire ce qui pourrait être transposé dans une classe de l'enseignement secondaire : démarche(s), évaluation(s) au service de la progression des élèves, organisation(s) du travail dans la classe, modalité(s) de communication des résultats, compétence(s) développées etc.

Il est attendu que la situation d'apprentissage proposée soit réalisée en classe en accord avec le programme mais **peut présenter une dimension éducative plus vaste** (sortie, projet, accompagnement éducatif...) et proposer des prolongements éventuels. La place de la ou des séquences dans les programmes ou le cadre institutionnel, la place dans la progression et le contexte d'enseignement (matériel, salles, effectifs, sécurité...) sont à préciser.

Présenter des activités permettant de travailler les démarches scientifiques est donc particulièrement pertinent mais non exclusif. Certains candidats ont fait d'autres choix tout aussi intéressants comme des séquences montrant la conduite de projets liés au développement durable, aux problématiques de santé et de sexualité, tout en montrant les liens existants entre les compétences travaillées en cours et celles touchées dans ces dispositifs éducatifs transversaux.

Une activité est pertinente dès lors qu'elle est **mise en place au service de l'élève et en lien avec un (ou des) objectif(s), une construction de compétence(s) pas trop nombreuses**, un objectif d'interdisciplinarité, le projet d'établissement, etc. Trop souvent, de nombreux candidats prennent en compte les programmes tels qu'ils sont rédigés dans les bulletins officiels mais sans les transposer aux besoins propres de tel ou tel groupe d'élèves. Il est important de **mettre l'accent sur la contextualisation, la justification, la mise en perspective et l'exploitation de ce qui est présenté**. Il s'agit de présenter une réalisation la plus concrète possible et de montrer en quoi elle permet de faire progresser les élèves dans l'acquisition de compétences, dans le cadre des objectifs fixés. La cohérence entre les situations de classe décrites et les objectifs de formation visés est essentielle.

Les élèves et les activités qu'ils réalisent doivent être au centre de la description des séances proposées dans cette partie du dossier RAEP. Les tâches des élèves et de l'enseignant doivent

être présentées de façon explicite en donnant leurs durées, leurs objectifs, les supports ou le matériel utilisés, les compétences ou notions travaillées. Un regard sur les productions, le travail réalisé, les stratégies adoptées par les élèves et leurs difficultés rencontrées permet une **approche réflexive** des étapes de construction des apprentissages. La posture de l'enseignant, ses interactions avec les élèves, ses stratégies d'accompagnement et de gestion des activités, les choix pédagogiques et didactiques qu'il réalise doivent montrer la capacité du candidat à avoir un **recul sur sa pratique** et à l'explicitier.

On n'attend pas du candidat une simple description d'un acte pédagogique mais une analyse réflexive permettant de justifier les choix opérés, d'en identifier les réussites et éventuellement les obstacles. En outre, on n'attend pas du candidat une réalisation « idéale » mais une réalisation où l'on appréhende les modalités pédagogiques mises en jeu, les effets sur les apprentissages des élèves et leurs résultats.

La séquence présentée peut apparaître non cohérente si les activités proposées sont présentées sous forme de points successifs sans fil conducteur ou démarche globale visible et explicitée. Il apparaît qu'une **cohérence chronologique de présentation de la situation d'apprentissage favorise la compréhension de la démarche** mais doit être complétée par des précisions sur les objectifs de chaque étape de la démarche, les stratégies pédagogiques choisies, la mise en œuvre en classe...

L'évaluation doit apparaître clairement et être en lien avec les activités, notions et compétences travaillées, elle doit être **au service de la progression des élèves**. L'évaluation est un point insuffisamment développé dans les RAEP : dans la plupart des dossiers, une seule forme d'évaluation est présentée, les critères ou les indicateurs permettant l'évaluation ne sont souvent pas précisés. Dans certains dossiers, l'évaluation n'est pas en accord avec les compétences travaillées en classe et peut apparaître inappropriée.

2.2. Analyse de la situation par le candidat

Dans son analyse, on attend du candidat qu'il justifie ses choix didactiques et pédagogiques en référence au cadre institutionnel, en termes de supports, ressources, démarche, type d'activité, place de l'élève dans les activités... La ou les évaluation(s) proposée(s) doivent être justifiées et mise en relation avec les différentes étapes de la construction des apprentissages.

Un retour sur les obstacles rencontrés et des solutions possibles pour y remédier ou faire évoluer sa pratique est attendu.

Cette analyse doit montrer en quoi les choix, les activités et productions contribuent et montrent la progressivité des apprentissages avec la prise en compte de la diversité et de l'hétérogénéité des élèves. Il peut aussi être apporté une réflexion sur la contribution de la démarche choisie à l'autonomie, au travail des parcours éducatifs, à la maîtrise de la langue pour permettre aux élèves de devenir des citoyens autonomes, intégrés dans la société et faisant des choix réfléchis.

Les apports en terme de développement des compétences professionnelles et d'implication dans la communauté éducative peuvent aussi être développés.

La partie consacrée à l'analyse de sa pratique peut apparaître dans certains RAEP très superficielle se basant sur une description de ce qui a été observé sans identifier les difficultés et remédiations possibles. Pour les dossiers RAEP présentant une séquence dans le premier degré, la transposition aux SVT du secondaire est souvent peu développée.

Remarque : le jury conseille aux candidats, n'ayant pas d'expérience d'enseignement dans le second degré, de solliciter un ou des établissements pour observer des classes de SVT. Ces observations peuvent aider à rédiger le dossier RAEP et à produire une analyse de séances, explicitant la mise en relation avec les objectifs et les modalités de l'enseignement des SVT en collège et lycée.

2.3. Annexes jointes au dossier

Ces annexes sont au nombre de 10 pages maximum.

Pour tous les documents fournis relatifs à un ou deux exemples, le jury doit trouver dans la présentation de la réalisation pédagogique (deuxième partie du RAEP) à quel moment ils sont utilisés (référence aux annexes), dans quel contexte, quel est leur statut. Le jury doit pouvoir identifier s'il s'agit d'un document produit entièrement par l'enseignant, si des parties sont complétées par les élèves ou si l'ensemble du document est produit par un élève. Il est aussi indispensable de préciser les sources des documents et de respecter les droits d'auteur. On peut conseiller aux candidats de ne pas hésiter à transmettre des documents en couleur s'ils le jugent utile.

Si le candidat le juge utile des photographies peuvent être intégrées dans les annexes, il faut alors être vigilant au respect du droit à l'image en veillant à ce que les élèves ne soient pas reconnaissables. Pour ce faire un traitement de l'image par « floutage » des visages peut être réalisé.

Concernant les activités proposées, elles apparaissent parfois peu détaillées. Les attendus en termes de trace écrite et de compétences doivent apparaître plus clairement. Il est conseillé de les placer en annexe pour faciliter la lecture du déroulé, des attendus de ces activités.

Attention ! La pratique qui consiste à réduire fortement la taille des documents pour en mettre un maximum est à proscrire absolument. Tout document fourni doit être de taille suffisante pour être clairement lisible et exploitable, comme il le serait pour un élève. De même, une multiplication des activités décrites n'est pas une bonne stratégie.

2.4. Évaluation du dossier de RAEP

Les critères d'appréciation du jury portent sur :

1. La **mise en relation** pertinente des **expériences professionnelles** avec **l'acquisition de compétences professionnelles** du référentiel publié le 25 juillet 2013.
2. La **conformité de la réalisation pédagogique** aux **attentes institutionnelles** et son intégration dans un **contexte éducatif** (dimension éducative, projet disciplinaire ou interdisciplinaire, projet d'établissement, etc.)
3. La **cohérence de la démarche** (cohérence entre les objectifs d'apprentissage, les activités proposées aux élèves, l'évaluation), la **pertinence des activités** proposées et **l'implication de l'élève** dans ses apprentissages
4. **L'évaluation au service des apprentissages** : exploitation d'un ou plusieurs types d'évaluation et proposition de situations de remédiation adaptées et pertinentes
5. La **justification des choix** pédagogiques et **l'analyse de sa pratique** professionnelle
6. La **structuration du propos**, la qualité de l'expression, la citation des sources et leur référencement.

EPREUVE D'ADMISSION : EPREUVE PROFESSIONNELLE

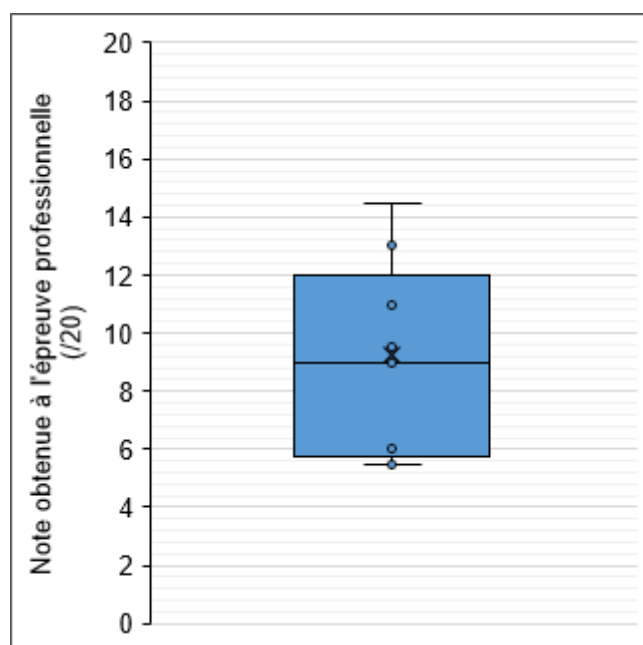
COMMENTAIRES

L'épreuve professionnelle a pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à proposer une démarche cohérente sur un item du programme du second degré intégrant trois temps forts : une **mise en situation motivante**, une **activité pratique** et une **évaluation**. Le candidat doit exploiter le dossier documentaire fourni et le matériel pratique imposé en relation avec l'item du programme qui lui est désigné.

L'organisation des sujets et les consignes sont identiques quels que soient les niveaux d'enseignement proposés. La liste des sujets et un exemple de sujets sont consultables dans des sections dédiées du présent rapport. Les sujets du CNAL interne de SVT en Guyane sont similaires aux sujets du CAPES interne de SVT à affectation nationale. Toutefois, le jury a souhaité introduire, quand cela était pertinent, un document ou du matériel plus spécifiquement en relation avec le territoire guyanais de façon à renforcer l'ancrage régional de ce concours.

Lors de cette épreuve, les candidats doivent montrer leur capacité à **respecter les instructions officielles**, à **élaborer une démarche articulant des temps cohérents entre eux pour construire les notions et les compétences des programmes**, à **manipuler et utiliser les outils classiques de l'enseignement des SVT**, à **évaluer les élèves** dans un **objectif de progression** et à **intégrer leur enseignement dans des objectifs transversaux** et dépassant le seul cadre des SVT. L'épreuve professionnelle étant une épreuve orale, le jury évalue la **qualité de la communication orale et la maîtrise des outils de communication usuels en SVT** (utilisation du tableau, du numérique, des représentations graphiques etc.).

Pour la session 2024, 9 candidats sur les 10 admissibles se sont présentés à l'épreuve professionnelle. La moyenne est de 9,22/20 avec un écart-type de 3,05.



Répartition des notes de l'épreuve professionnelle (session 2024)

Chaque point représente un candidat.

Le jury rappelle que les épreuves orales des concours de recrutement des enseignants du secondaire sont publiques et que des auditeurs libres peuvent donc y assister. Même si la présence d'auditeurs à un oral est soumise à l'acceptation du candidat, il est à noter que rares sont ceux qui refusent.

1. Préparation de l'épreuve orale

1.1. Les sujets proposés

Au début du temps de préparation, le candidat se voit remettre son sujet sous la forme d'un dossier comprenant les consignes, le corpus documentaire et la liste du matériel imposé.

Chaque sujet présente sur une première page, le **libellé du sujet**, le **niveau** (cycles pour le collège, niveau précisé pour le lycée) et le **thème ciblé** par la situation d'apprentissage ainsi que des précisions sur les attendus. Il est attendu une **démarche cohérente au service de la construction de compétences** intégrant **évaluation, mise en situation motivante et activité pratique élève utilisant le matériel proposé**. Une liste du matériel et des documents, éventuellement des documents secours est donné.

Le **corpus documentaire** qui suit la page de garde peut comprendre des **documents de statuts divers** : situation d'appel, intégration à la démarche d'enseignement, support d'évaluation, éventuellement un protocole... Au moins **un document**, de nature scientifique, **nécessite une didactisation adaptée au niveau des élèves et aux objectifs**. Les documents peuvent être adaptés et seules les informations utiles à la démarche scientifiques peuvent être extraites mais ils doivent être utilisés dans leur intégralité et pas seulement évoqués. Le jury doit pouvoir comprendre comment ils peuvent être exploités avec les élèves mais également articulés avec les activités pratiques et l'évaluation. L'intérêt pédagogique des documents est à justifier avec une certaine prise de recul possible sur leurs limites éventuelles. Les candidats peuvent être interrogés sur le mode d'obtention des documents ou des données présentées dans les documents.

Le candidat s'appuie obligatoirement sur une ou des activités pratiques d'observation, de manipulation ou d'expérimentation assistée ou non par ordinateur, de modélisation analogique ou numérique et d'exploitation de bases de données articulée(s) avec une exploitation de tout ou partie des documents proposés. **Le matériel imposé au candidat doit être exploité et une ou des manipulations** en découlant doivent être **mises en œuvre devant le jury**. Si le protocole est long à mettre en œuvre, il est possible d'en réaliser une partie lors de la préparation, le reste étant réalisé devant le jury.

1.2. Temps de préparation de l'exposé et l'activité pratique (deux heures)

Les candidats disposent d'un temps de **préparation de deux heures**. Ils déposent leurs affaires dans une salle annexe sécurisée et ne peuvent conserver avec eux que leurs stylos et crayons, le papier de brouillon étant fourni. Tout document, mais aussi, les téléphones, ordinateurs, montres connectées, baladeurs, calculatrices, clés USB, etc., sont interdits. Toute fraude avérée est un motif d'exclusion du concours pour la session en cours et les sessions suivantes.

Au début de l'épreuve, le candidat reçoit le sujet et commence le temps de préparation au sein de la salle bibliothèque d'une **durée minimale d'une demi-heure et maximale d'une heure**. Afin d'optimiser ce temps préparation, il est conseillé de **connaître les ouvrages de la liste et les ressources proposées** (cartes géologiques...) au préalable afin de pouvoir cibler rapidement les ressources utiles à l'exploitation du sujet. La liste des ouvrages et cartes géologiques est

reportée en annexe de ce rapport. Aucun ouvrage ne peut être sorti de la bibliothèque, même pour une utilisation dans la salle d'interrogation ; des scans de certaines pages en nombre limité (environ trois) peuvent être demandés, déposés sur la clé USB-candidat et remis au candidat. La sortie d'un livre de la bibliothèque pour l'emporter dans la salle d'interrogation pourra être assimilée à une fraude.

A l'issue du temps passé en bibliothèque (entre 30 et 60 minutes maximum), le candidat rejoint sa salle d'interrogation où il termine la préparation de sa leçon et où il a **accès au matériel de manipulation pratique** (dont la liste est indiquée dans le sujet). Le candidat peut **demande** au préparateur qui le suit du **matériel biologique ou géologique supplémentaire** (échantillons, lames, cartes, réactifs...), qui vient compléter le matériel et les documents imposés mais ne peut s'y substituer. Des documents « papier » sont fournis aux candidats si l'établissement ne peut fournir le matériel réel. Ces demandes complémentaires doivent être précises et **ne peuvent pas être réalisées au cours de la dernière demi-heure**. Il convient de faire des demandes réalistes, limitées et surtout d'utiliser le matériel demandé. En cas d'indisponibilité, le préparateur propose un éventuel matériel de substitution ; il signale sur cette fiche tout matériel demandé qui n'aurait pas pu être fourni. Le jury est informé des demandes de matériel complémentaire réalisées par le candidat. Elles peuvent être le support d'interrogation au cours de la phase d'entretien de l'épreuve.

Dans la bibliothèque et dans la salle d'interrogation, chaque candidat dispose d'un **ordinateur**, non connecté à Internet, mais où il trouve l'ensemble des documents officiels (dont les programmes et le texte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture), ainsi que la totalité de la **clé Étamine concours** (voir sur le [site web du Capes interne SVT](#)). Cette clé renferme un très grand nombre de ressources logicielles (logiciels de bureautique et multimédias, logiciels dédiés SVT) et de données numériques (banques de données, animations, documents divers...). Son contenu est accessible pendant tout le temps de la préparation et de l'exposé lui-même. Elle constitue une ressource proposée dont l'utilisation est encouragée mais non obligatoire. Il est conseillé de prendre connaissance de son contenu avant l'épreuve orale.

Le candidat peut commencer la réalisation d'un diaporama (via LibreOffice ou PowerPoint) ou autre document de présentation numérique (carte heuristique, etc.) pour son oral dans la salle de bibliothèque et le terminer dans la salle d'examen. Ce travail se fait directement sur la clé USB qui suit le candidat au cours de son épreuve et qui est manipulée par le préparateur. La sauvegarde régulière sur cette clé est essentielle pour éviter de perdre le travail en cours en cas de problème technique (consignes rappelées à chaque candidat par le préparateur qui les suit). La salle d'interrogation est équipée d'un vidéoprojecteur qui permet de présenter les supports préparés par le candidat (diaporama, logiciels de simulation, visualisation des caméras microscope ou loupe etc.).

Le jury rappelle que le tableau est l'outil de communication de l'enseignant. Le jury est particulièrement attentif à la façon dont le candidat est capable gérer l'utilisation du tableau et l'articulation avec d'autres supports de communication.

Pendant toute la durée de la préparation, le candidat **bénéficie de l'assistance d'un membre de l'équipe technique chargé de répondre aux besoins matériels, sans toutefois se substituer au candidat** pour réaliser les montages, mesures ou manipulations. C'est une aide technique (exemple : problème de caméra, ordinateur, de branchement ExAO...) qui ne peut en aucun cas apporter une aide scientifique ou pédagogique. Le protocole relève du candidat et non du technicien. Des fiches techniques sont en général fournies avec le sujet (si elles sont nécessaires), d'autres sont sur la clé concours ou dans des ouvrages (par exemple,

Expérimentation en biologie et physiologie végétales, de Roger Prat). En cas de dissection, un seul animal est prévu.

Trois temps sont à élaborer pendant les deux heures de préparation :

- **le déroulé de la séquence pédagogique** selon une démarche scientifique cohérente et une articulation des situations d'apprentissage à préciser commençant par une **situation motivante** pour les élèves, si possible contextualisée. Les objectifs poursuivis et les compétences mises en œuvre par les élèves doivent être explicites.

- **les activités pratiques** prévues au sein de la séquence, les mettre en œuvre et les intégrer de façon cohérente à la démarche tout en veillant à **identifier les objectifs et les implications de l'élève dans ces activités**. Ces activités pratiques doivent être présentées au jury ainsi que leur exploitation et les attendus. Il est conseillé de bien programmer les gestes à réaliser devant le jury, éventuellement les parties à préparer en amont de l'exposé et à terminer devant le jury. Il est ainsi judicieux de commencer à préparer ces activités pratiques dès l'arrivée dans la salle d'interrogation.

- **Une évaluation** en lien avec la séquence pédagogique présentée qui peut être diagnostique, formative ou sommative. Il est conseillé de réfléchir à la forme et au contenu de l'évaluation mais également aux compétences évaluées et aux critères d'évaluation. Le jury conseille aux candidats de bien **maîtriser le vocabulaire pédagogique** qui sera utilisé.

2. Passation de l'épreuve orale

L'épreuve orale dure au maximum **une heure et quinze minutes** et se décompose en deux parties, **l'exposé oral** qui où le candidat présente la situation d'apprentissage incluant la ou les activités pratiques qui **dure au maximum quarante minutes**, et **l'entretien** qui dure **trente-cinq minutes**. Le jury qui assiste à cet oral est composé de trois membres. Il n'intervient pas pendant l'exposé, sauf de façon brève et ponctuelle en cas de besoin, notamment pour rappeler si besoin la proximité de l'échéance de l'exposé ou le respect des règles de sécurité.

2.1. La cohérence de la démarche et son inscription dans les programmes

Au cours de l'exposé oral, le candidat après avoir brièvement rappelé le sujet (niveau et thème), présente la démarche qu'il a élaborée et qu'il pourrait conduire avec une classe. Cette **démarche** doit être **problématisée** et faire l'objet d'une **mise en situation motivante**. Le jury attend du candidat qu'il suscite l'intérêt des élèves, qu'il prenne en compte leurs acquis des années précédentes ou du chapitre en cours et leurs représentations afin que les élèves s'approprient le problème.

La démarche s'articule autour des **arguments scientifiques** utilisés pour construire les notions au programme. Les supports choisis sont précisés ainsi que leurs modalités d'exploitation avec les élèves ; ces supports sont issus des documents proposés dans le sujet ou du matériel imposé et de données complémentaires que le candidat peut apporter. A partir du matériel imposé, il est attendu qu'une **activité pratique soit réalisée et présentée au jury**. Une **phase d'évaluation** doit être proposée par le candidat ; cette évaluation peut être **diagnostique, formative ou sommative**. Elle peut donc intervenir à des phases différentes de la démarche proposée par le candidat en fonction des objectifs visés.

Les candidats ont globalement bien replacé leur exposé dans le **cadre des programmes officiels** lors de leur présentation. Il est néanmoins fréquent d'interroger le candidat sur les autres occurrences des notions dans les programmes, qui sont spirales. Le jury a constaté que les candidats avaient du mal à situer les notions dans les programmes en dehors du niveau présenté. Parfois même, les réponses à ce sujet ont été formulées au hasard pour espérer

« tomber sur le bon niveau ». Cette approche est à éviter, car elle se repère facilement. Il est donc conseillé de relire attentivement les bulletins officiels et d'avoir en mémoire la continuité pédagogique entre les cycles avant l'épreuve ou en tout début de préparation pour inscrire l'exposé dans une vision plus globale (du cycle 3 jusqu'au baccalauréat et au delà dans une perspective de parcours d'orientation).

Le contenu scientifique des documents doit être maîtrisé par les candidats et les concepts scientifiques et parties du programme qui sous-tendent le sujet doivent être identifiés et connus. Les candidats doivent approcher les notions à partir des faits (expérimentaux, données scientifiques, représentations, mesures, actualités...) et la démarche doit s'appuyer sur un **raisonnement scientifique cohérent** avec un fil conducteur apparent en **évitant une approche trop dogmatique**.

Des titres doivent être utilisés pour montrer la cohérence de la démarche ou donner un objectif explicite à la partie abordée. La démarche adoptée montre l'articulation logique des activités, la cohérence dans la construction des notions et permet d'aboutir à la **construction d'un bilan notionnel**. Ce dernier doit être cohérent avec la problématique posée et les activités menées. En effet, à la fin de l'exposé, le candidat doit montrer qu'il a répondu à la problématique et envisager une ouverture sur la suite si nécessaire.

2.2. La conception d'activités à partir des supports fournis et explicitement reliées aux apprentissages des élèves

Les documents proposés dans le dossier ainsi que le matériel imposé doivent être **obligatoirement exploités par le candidat** pour construire sa séquence.

Les supports pédagogiques peuvent être des échantillons divers, des préparations microscopiques, des documents sur papier ou électronique (images, textes, tableaux de données, cartes), des documents audiovisuels, des sites Internet, des maquettes ou des modèles analogiques, ou des logiciels. Ils sont complétés par du matériel d'observation et d'expérimentation, y compris d'expérimentation assistée par ordinateur (ExAO). Tous les supports proposés doivent être utilisés judicieusement et éventuellement adaptés au niveau de la classe concernée par le sujet. Si un support est délibérément modifié par le candidat, celui-ci doit pouvoir argumenter son choix pédagogique. Des supports complémentaires peuvent être demandés et ajoutés si le candidat l'estime nécessaire.

Le candidat doit exploiter les documents proposés pour en extraire des informations utiles et des **éléments fondant des activités élèves**. Sans développer exhaustivement les activités, il doit en préciser les **objectifs cognitifs et les capacités développées**, les **modalités de travail** des élèves et les **productions attendues**. Le jury doit avoir une idée claire de ce que l'élève fait et de comment il le fait. La cohérence de ces activités les unes par rapport aux autres doit apparaître explicitement.

Des pistes de différenciation pédagogique peuvent être proposées par les candidats pour les activités élèves.

2.3 L'activité pratique : manipulation et production des élèves

A partir du matériel imposé, le candidat construit une activité pratique qu'il doit réaliser devant le jury. S'il y a plusieurs activités pratiques proposées dans le dossier, toutes les activités pratiques doivent être présentées. Le **jury doit voir des gestes techniques réalisés devant lui**. Si le candidat choisit de ne réaliser qu'une partie des manipulations du fait que le temps imparti est trop limité, il faudra montrer la façon dont a été obtenu le résultat ainsi que la production

attendue. De nombreux candidats négligent la conception et la mise en œuvre d'une activité pratique devant le jury, malgré les deux heures de préparation disponibles et le matériel fourni. **Le jury recommande fortement de préparer les manipulations dès l'entrée en salle d'interrogation pour éviter d'être pris de court.**

Il est possible de demander au jury de se déplacer pour assister à la manipulation, réaliser une observation à la demande du candidat, prendre connaissance d'un résultat.

Des documents de secours peuvent être disponibles et le candidat en est informé dès le début de l'épreuve. Leur utilisation ne sera pas pénalisée si une expérience échoue malgré une bonne manipulation. En cas d'échec, le candidat doit pouvoir fournir une explication rationnelle et faire preuve d'esprit critique.

Au cours de l'activité pratique (qui est évaluée), les **outils et les techniques utilisés doivent l'être au service de la démarche**. Par exemple, la dissection d'une patte de grenouille ne doit pas simplement servir à montrer le nerf sciatique. De façon générale, il est attendu des candidats qu'ils **maîtrisent les objets biologiques et géologiques ainsi que les méthodes et les techniques permettant leur étude**. Ainsi, le jury a constaté que des savoir-faire fondamentaux, tels que l'utilisation des cartes géologiques ou du microscope polarisant posent fréquemment problème. Cette difficulté se manifeste tant dans la maîtrise de ces outils que dans la compréhension de leur fonctionnement. De même, le jury a constaté qu'une grande partie des candidats semblait découvrir le logiciel imposé pendant l'épreuve. Cela engendre du stress et une perte de temps dommageable. Il est beaucoup plus confortable de s'être familiarisé avec l'interface auparavant au moins pendant le temps de préparation. L'idéal étant au préalable de s'entraîner sur des manipulations type de ces logiciels dont la liste est disponible et que l'on retrouve dans les collections de manuels ou dans les conseils d'activités du bulletin officiel. Concernant les outils numériques, il est important qu'ils ne soient pas des « boîtes noires » pour les candidats en ce qui concerne l'origine des données (base de données, données résultant d'un traitement mathématique, données résultant d'un traitement d'images, etc).

Le jury constate que, trop souvent, l'élève n'est pas au centre des activités. Dans les séquences présentées, on ne sait pas ce que l'élève fait, comment il le fait, ce qu'il produit. Le candidat peut ainsi présenter, dans le cadre de l'activité proposée, les **modalités de travail** de l'élève (par groupe, individuel), les **attendus de production** (compte rendu, dessin d'observation, texte argumenté ...), les **consignes données** pour réaliser la tâche. Ainsi le candidat peut indiquer les **objectifs de connaissances, d'attitude et de savoir-faire**, si un tutoriel, une fiche méthode, un protocole, etc. sont fournis et surtout ce que les **élèves font et produisent** (schéma, dessin, etc...). Les **traces écrites ou productions attendues des élèves doivent être présentées** et mises en lien avec les objectifs en termes de notions et compétences. La production élève qui résulte de la manipulation imposée est un des éléments évalués lors de l'épreuve orale. Elle doit donc être obligatoirement préparée et produite par le candidat puis présentée au jury. Cette production peut être accompagnée de la présentation des critères de réussite ou des aides apportées pour sa réalisation. Le jury attend du candidat qu'il explicite ce que l'élève fait mais également quelle trace écrite (bilan, corrections ...) il conservera. Le jury n'attend pas que la trace écrite soit obligatoirement rédigée au tableau mais qu'elle soit réfléchie et présentée.

Le jury rappelle que la manipulation doit être réalisée en respectant toutes les **consignes de sécurité** usuelles dans les laboratoires de SVT du second degré. Le jury se réserve la possibilité d'interrompre un candidat au cours de sa manipulation si ces conditions de sécurité ne sont pas respectées. Le candidat doit **rappeler et intégrer les consignes de sécurité** aux éléments qu'ils donnent **aux élèves**.

2.4 L'évaluation pensée au service des apprentissages

L'évaluation est un outil essentiel à l'apprentissage qui permet d'identifier les acquis et de mesurer les écarts aux attendus tout au long du processus d'apprentissage. Elle a pour finalité **d'accompagner l'élève dans son apprentissage** et doit permettre à l'élève de visualiser ses progrès. Elle doit être utilisée de façon cohérente au cours des différentes étapes d'apprentissage et de façon diversifiée dans leurs formes et modalités (évaluation diagnostique, formative, sommative, numérique, orale, écrite...). **L'évaluation doit être obligatoirement prise en compte et présentée lors de l'épreuve orale** et pas seulement mentionnée. Il est important qu'elle soit intégrée dans la démarche et en cohérence avec les objectifs pédagogiques de la situation d'apprentissage.

La plupart des candidats font état, dans leur dossier de RAEP comme pendant l'épreuve orale d'une certaine culture pédagogique. Ainsi, certains présentent des évaluations par compétences et des pistes de différenciation. Cependant ces outils sont souvent mal connus et mal maîtrisés par les candidats qui ne sont pas capables de développer des critères de réussite pour les compétences ou qui proposent une différenciation non adaptée aux objectifs d'apprentissage.

Il est essentiel pour le jury, que les **attendus de l'évaluation soient explicités**, les **consignes et critères d'évaluation précisés**. Le candidat doit pouvoir expliquer les résultats attendus de cette évaluation, les critères de réussite utilisés ainsi que la façon dont l'évaluation peut aider l'élève à se positionner, à identifier les obstacles et à évaluer ses progrès. Il est également pertinent que le candidat propose une **personnalisation de l'évaluation au service de l'élève**, en envisageant une différenciation ou un prolongement de l'utilisation des résultats ou des productions de l'évaluation dans le cadre d'une remédiation, d'un retour réflexif ou d'un approfondissement. Il est important que l'évaluation apparaisse comme un outil pour l'enseignant pour construire son enseignement, faire des choix pédagogiques et accompagner l'élève dans ses apprentissages.

2.5 Les connaissances scientifiques

Les connaissances scientifiques dans le domaine des sciences de la vie et de la Terre sont exigées au niveau licence (L3). Même si les **connaissances développées sont adaptées au niveau exigé par la situation d'apprentissage lors de l'exposé**, elles doivent pouvoir être **remobilisées par le candidat à un niveau licence lors de l'entretien** qui suit l'exposé. Une partie de l'entretien est nécessairement consacrée à l'évaluation de la **maîtrise de ces connaissances**. Au cours de cet entretien, le questionnement porte tout d'abord sur le contenu scientifique abordé lors de l'exposé et/ou dans le dossier du RAEP puis est élargi à d'autres thématiques traitant des champs biologique et géologique disciplinaires. Les bases scientifiques de chimie, physique ou mathématiques permettant de traiter les contenus disciplinaires doivent également être maîtrisés.

Le jury constate qu'une majorité de candidats ne maîtrisent pas les connaissances scientifiques attendues en fin de lycée, notamment celles de terminale spécialité. Ce niveau est celui attendu, a minima, lors des épreuves orales. De nombreux candidats présentent des faiblesses dans les connaissances scientifiques dans tous les aspects de la biologie et surtout de la géologie au programme des enseignements secondaires. Certaines questions ont pu ainsi déstabiliser les candidats au cours de l'oral.

Le parcours professionnel des candidats est souvent à l'origine d'une spécialisation dans un domaine précis, notamment en biologie. Nous rappelons que l'enseignement des SVT porte sur de nombreux domaines des sciences du vivant et des géosciences. Les connaissances de

géologie sont souvent en-deçà du niveau attendu. Nous conseillons donc aux candidats de ne pas mettre de côté la remise à niveau scientifiques lors de leur préparation. Les candidats peuvent en amont s'inscrire à des formations disciplinaires académiques, à des MOOC afin de se remettre à niveau dans les domaines sur lesquels ils manquent de formation. Afin de maîtriser les notions essentielles de bases dans les différentes thématiques abordées en collège et lycée nous conseillons également aux candidats de lire les manuels scolaires des différents niveaux. Ces connaissances peuvent ensuite être utilement complétées en consultant les ouvrages scientifiques à la liste du concours (par exemple en bibliothèque universitaire), ou ceux qui traitent du programme des classes préparatoires BCPST. Nous rappelons aux candidats que cette liste d'ouvrage est également consultable et utilisable lors de la préparation de l'oral.

La maîtrise du contenu scientifique est évaluée mais l'est également la capacité de **construire un raisonnement scientifique logique** à partir de ses connaissances et du questionnement guidé du jury. Il est attendu que les réponses apportées puissent être étayées et argumentées et que le **vocabulaire scientifique soit maîtrisé**. Il est important que le candidat soit capable de définir et expliciter les termes abordés dans sa situation d'apprentissage et d'apporter de façon claire et scientifique les connaissances de la partie du programme traitée mais aussi d'autres programmes en lien avec les notions abordées. Les connaissances sur la culture naturaliste en biologie ou en géologie peuvent également être testées sur des échantillons ou photographies.

2.6 Les approches transversales et les rôles de l'enseignant de SVT dans la construction du parcours de l'élève

Les fonctions d'un enseignant vont bien au-delà de la simple transmission ou construction de connaissances en classe. Le jury accorde une importance particulière à la capacité du candidat à **accompagner l'élève dans son parcours scolaire**, en interaction avec l'équipe éducative, et en lien avec les structures et procédures de l'établissement qu'il doit bien connaître.

En outre, le candidat doit situer son enseignement dans le cadre plus large des formations et enseignements offerts à l'élève selon son niveau. Il doit illustrer comment son enseignement participe au développement de **compétences transversales**, telles que celles du socle commun, ainsi qu'à l'éducation morale et civique et aux divers parcours éducatifs.

Il est impératif que le candidat soit familiarisé avec les dispositifs et objectifs transversaux (socle commun, EPI, éducation à la santé y compris éducation à la sexualité, éducation au développement durable, accompagnement personnalisé, etc.). Le jury évalue la capacité des candidats à intégrer la **formation de l'élève au cœur de ces dispositifs** et leur vision globale du métier d'enseignant, sans attendre une réponse stéréotypée. Trop souvent, les candidats se limitent aux connaissances du programme, négligeant les enjeux fondamentaux et la formation des citoyens de demain, ce qui est pourtant crucial pour préparer les élèves à devenir des acteurs responsables et informés de la société.

Une compréhension claire de **l'organisation et du fonctionnement de l'établissement** est également essentielle, y compris les instances de décision, les dispositifs en place, l'orientation, les divers projets, la vie scolaire et les questions de responsabilité. Enfin, le jury peut interroger le candidat sur la transmission des valeurs de la République, mission centrale de l'éducation nationale. Des **questions d'éthique et de responsabilité professionnelle** peuvent également être abordées lors de l'entretien.

2.7 La communication et la maîtrise de la langue

Le candidat dispose d'un tableau et d'outils numériques de communication. Le jury insiste sur l'importance d'une trace écrite au tableau, pertinente et bien organisée, même si l'exposé s'appuie sur un diaporama. Le jury conseille aux candidats de ne pas oublier le bilan de l'activité sous forme de traces écrites au tableau comme un plan, un schéma bilan, une carte mentale...

Soutenir sa présentation par un diaporama n'est pas obligatoire mais les candidats qui voudraient y recourir devraient s'assurer d'en **maîtriser les bases** pour gagner en efficacité. Il a été constaté une maîtrise très inégale par les candidats des outils de présentation numérique. Il faut éviter les copier-coller massifs ou les diaporamas qui ne comprennent que du texte. **Privilégiez des illustrations** pleine page, des schémas ou des tableaux clairs et lisibles qui suscitent l'intérêt ou des accroches. Le support de présentation ne doit pas être la copie des notes dont le candidat se sert, il est nécessaire d'y voir un **authentique support pour interagir avec les élèves**.

La qualité de la communication et de la posture du candidat sont indispensables pour la réussite de l'épreuve orale. Le jury rappelle ci-dessous quelques conseils pour une intervention réussie :

- **Être mobile** ; par exemple emmener le jury aux différents postes lors de la manipulation ou des observations, vous déplacer entre le tableau et le matériel sont de bons moyens de dynamiser l'exposé. À moins d'y être contraint par une situation médicale, évitez d'être assis pendant l'intégralité de l'épreuve.
- **Parler distinctement et avec une voix posée** ; le jury, au même titre qu'une classe, doit être en mesure de vous entendre correctement ; il peut éventuellement vous demander de parler plus fort.
- **Se détacher de ses notes** ; certains candidats ont trouvé du réconfort dans la lecture continue des notes, ce qui garantit de conserver le fil de ses idées mais réduit la dynamique de la présentation orale.
- **Conserver un lien visuel avec le jury**. tentez du mieux possible de regarder tous les membres du jury lorsque vous parlez et d'accrocher leur regard de temps en temps. Cela peut être intimidant mais il s'agit de la meilleure façon de montrer que vous parlez pour votre auditoire.
- **Utiliser un vocabulaire précis et scientifique** ; "Machin" et "truc" sont des termes qui ont été entendus au cours de la session et qui, de par leur sens même, ne fournissent pas d'information. Ils sont à proscrire.

2.8. L'entretien avec le jury

L'entretien qui suit l'exposé **dure 35 minutes**, même si l'exposé n'a pas duré 40 minutes. Il porte sur des aspects **didactiques et pédagogiques, scientifiques, éducatifs**, sur la connaissance du système éducatif, et tout questionnement qui permettra au jury d'apprécier les diverses **compétences professionnelles du candidat**. Les questionnements des membres de la commission de jury prennent appui dans un premier temps sur le sujet présenté, mais peuvent ensuite être élargis à d'autres domaines. Le candidat peut être interrogé sur ses connaissances scientifiques, ses connaissances des programmes, sur les supports et productions présentées. Il peut être invité à expliciter ses choix pédagogiques et didactiques, sa démarche, l'intérêt pédagogique des supports ou activités et les liens entre situation déclenchante, activités, bilans, évaluations... Le candidat peut être amené à s'exprimer sur son parcours professionnel,

sur ses connaissances quant à ses missions, les enjeux éducatifs au sens large, le système éducatif et l'exercice du métier.

Le questionnement portera également sur certains points du dossier de RAEP, ce qui sera l'occasion pour le jury de s'assurer de son authenticité. Le jury insiste sur le fait que l'entretien est l'occasion de compléter la présentation du candidat, d'éclaircir certains points de présentation, de montrer ses connaissances et sa capacité à avoir une analyse réflexive de sa pratique.

Pour résumer, l'entretien consiste en des questions en lien avec le sujet ou les connaissances scientifiques exigibles d'un enseignant en SVT dans le secondaire, en lien avec le dossier RAEP ou la pratique professionnelle.

LISTE DES SUJETS PROPOSES A L'EPREUVE PROFESSIONNELLE – SESSION 2024

Niveau d'enseignement	Intitulé du sujet
Cycle 4	Exploitation de ressources minérales et conséquences
Cycle 4	Risques associés au volcanisme à la Martinique
Seconde	Hormones et maîtrise de la procréation humaine
Première – Enseignement scientifique	Les cristaux dans le monde vivant
Première – Spécialité SVT	Les zones de subduction
Terminale – Enseignement scientifique	Les combustibles fossiles et la pollution de l'air
Terminale – Spécialité SVT	La transmission du message nerveux
Terminale – Spécialité SVT	La chronologie relative
Terminale – Spécialité SVT	Paramètres orbitaux et variations cycliques des températures au Quaternaire

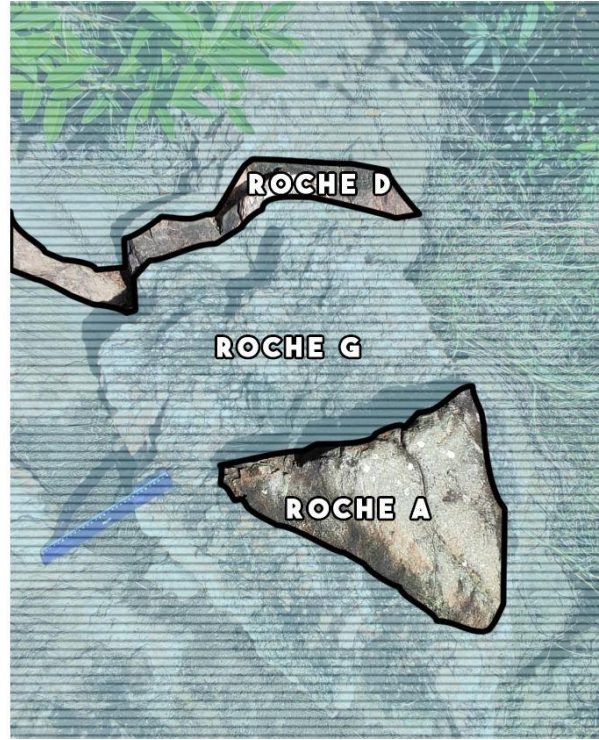
EXEMPLE DE SUJET PROPOSE A LA SESSION 2024

SUJET

Niveau : Terminale spécialité
Thème du programme : Thème 1B à la recherche du passé géologique de notre planète Chapitre : le temps et les roches
Titre : la chronologie relative
<p>Votre exposé doit répondre au sujet par une démarche cohérente au service de la construction de compétences intégrant évaluation, mise en situation motivante et activité pratique élève utilisant le matériel proposé.</p> <p>Tous les documents présents dans le sujet sont à inclure dans la démarche, dans l'ordre de votre choix.</p>

Matériel	<ul style="list-style-type: none">- Carte géologique de Cayenne au 1/100 000 en numérique et version papier- Loupe binoculaire- Echantillons de foraminifères du Danien et du Maastrichien- Clé de détermination des foraminifères
Documents	<ul style="list-style-type: none">- Document 1 : Photographie de deux affleurements de la pointe Buzaré à Cayenne- Document 2 : Bloc diagramme caractérisant l'organisation géologique guyanaise- Document 3 : Répartition temporelle de fossiles de foraminifères- Document 4 : Répartition temporelle et intervalles diagnostics de fossiles stratigraphiques
Secours	

Document 1 : Photographie de deux affleurements de la pointe Buzaré à Cayenne (la pointe donne sur l'Anse Châton)



A gauche, photo réelle, à droite limites des trois roches observées

Roche D : filon volcanique de dolérite

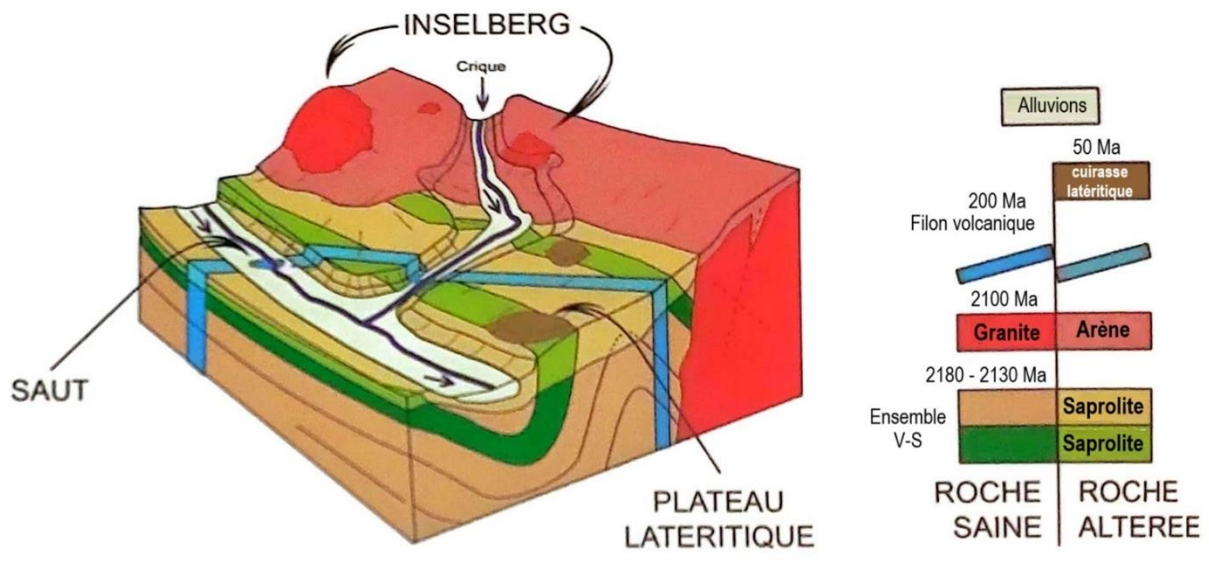
Roche A : amphibolite / migmatite

Roche G : granitoïde (parfois présent en filon)



Clichés réalisés par les membres du jury

Document 2 : Bloc diagramme caractérisant l'organisation géologique guyanaise



Ensemble V-S : ensemble volcano-sédimentaire

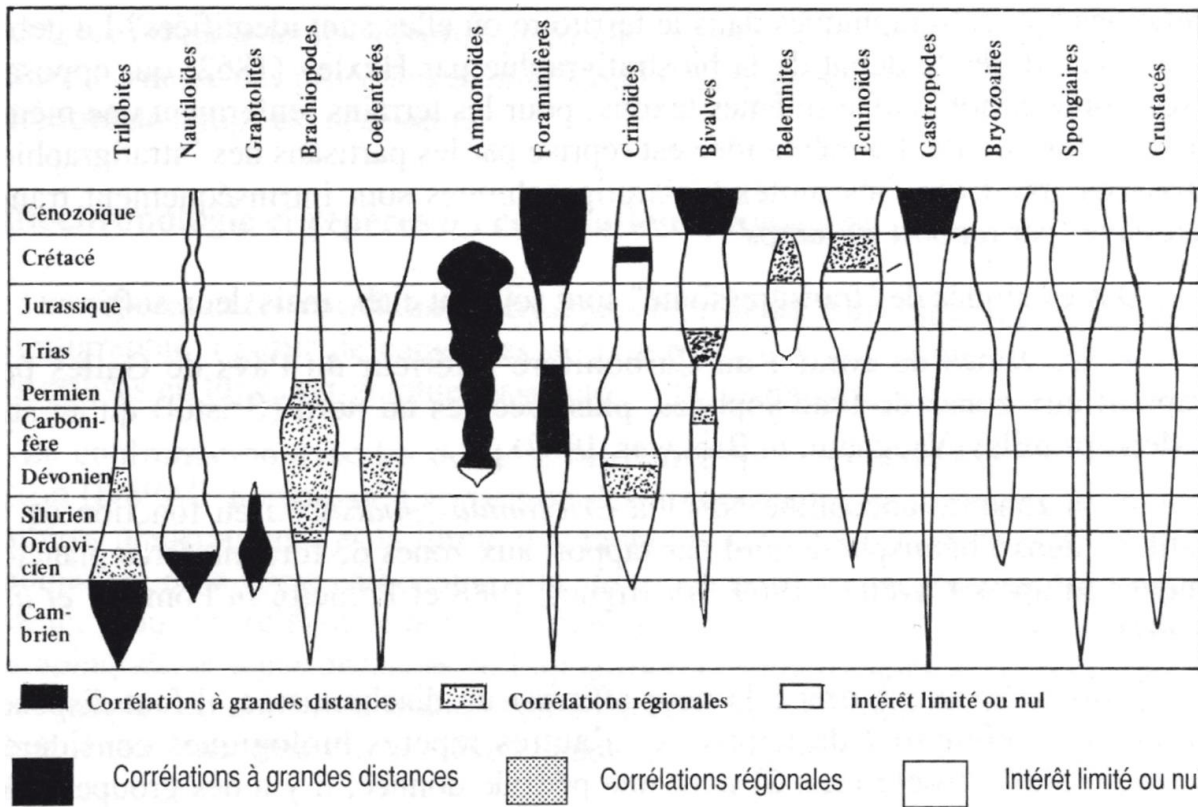
Extrait de *Curiosités géologiques de la Guyane*, Pierre Bourbon et Hervé Théveniaut, BRGM éditions (2018)

Document 3 : Répartition temporelle de fossiles de foraminifères

Foraminifères		Crétacé supérieur					Paléocène			
Groupes	Genres	C é n o m a n i e n	T u r o n i e n	C o n i a c i e n	S a n t o n i e n	C a m p a n i e n	M a a s t r i c h t i e n	D a n i e n	M o n t i e n	T h a n é t i e n
Hétérohélicidés	Heterohelix									
	Pseudotextularia									
	Racemiguembelina									
Globotruncanidés	Hedbergella									
	Globotruncana									
	Abathomphalus									
Globigérines	Globigerina									
Globorotalidés	Globorotalia									

Banque de schéma, académie de Dijon

Document 4 : Répartition temporelle et intervalles diagnostics de fossiles stratigraphiques



Modifié, d'après Babin, dans Pomerol et al. (1987)

**LISTE DES OUVRAGES ET DES CARTES GEOLOGIQUES DISPONIBLES DANS
LA SALLE BIBLIOTHEQUE – SESSION 2024**

Liste des ouvrages

SCIENCES DE LA VIE			
1-ÉPISTÉMOLOGIE- HISTOIRE DES SCIENCES			
<i>L'invention de la physiologie 100 expériences historiques</i>	CADET R.	2022	Belin
<i>Histoire des sciences de la vie</i>	DURIS P. et GOHAU G.	2011	Belin
2- BIOLOGIE GENERALE			
Site Planet-Vie : voir clé Etamine			
<i>Biologie - Campbell</i>	URRY L. et al.	2020	Pearson education - ERPI
<i>Biologie</i>	RAVEN et al.	2020	De Boeck Supérieur
<i>Dico de bio</i>	FORET R.	2020	De Boeck Supérieur
<i>Introduction à l'analyse génétique</i>	GRIFFITHS AJF et al.	2013	De Boeck Supérieur
<i>Découvrir la Biologie</i>	SINGH-CUNDY A. et SHIN G.	2017	De Boeck Supérieur
<i>Classification phylogénétique du vivant - tome 1</i>	LECOINTRE G. et Le GUYADER H.	2016	Belin
<i>Classification phylogénétique du vivant - tome 2</i>	LECOINTRE G. et Le GUYADER H.	2017	Belin
<i>Guide critique de l'évolution</i>	LECOINTRE G. (dir)	2021	Belin
<i>Génétique des populations</i>	SERRE J.-L.	2006	Dunod
<i>Biologie cellulaire</i>	BASSAGLIA Y.	2021	Maloine
<i>Biologie moléculaire de la cellule</i>	LODISH H. et al.	2022	De Boeck Supérieur
<i>Microbiologie</i>	PAOLOZZI et LIEBART	2021	Dunod
3-BIOLOGIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALE			
<i>Anatomie et Physiologie Humaines</i>	MARIEB E.	2019	Pearson education - ERPI
<i>Neurosciences</i>	PURVES D. et al.	2019	De Boeck Supérieur
<i>Atlas d'histologie fonctionnelle de Wheater</i>	O'DOWN G. et al.	2015	De Boeck Supérieur
4- BIOLOGIE DES ORGANISMES			
<i>Atlas de Biologie animale.</i>	HEUSSER S. et DUPUY J.-G.	2022	Dunod
<i>Zoologie</i>	HARLEY JP et MILLER SA	2015	De Boeck Supérieur
5- BIOLOGIE ET PHYSIOLOGIE VEGETALE			
<i>Biologie végétale</i>	RAVEN PH et al.	2014	De Boeck Supérieur
<i>Expérimentation en Biologie et physiologie végétales</i>	PRAT R.	2010	éditions Quae
<i>Botanique, biologie et physiologie végétale</i>	MEYER et al.	2019	Maloine
<i>Biologie végétale - Nutrition et Métabolisme</i>	MOROT-GAUDRY J.-F. et al.	2021	Dunod
<i>Pollinisation : le génie de la nature</i>	ALBOUY V.	2018	éditions Quae

<i>Biologie végétale - Croissance et Développement</i>	MOROT-GAUDRY J-F. et al.	2021	Dunod
<i>La symbiose</i>	SELOSSE MA	2001	Vuibert
<i>Les végétaux : des symbioses pour mieux vivre</i>	SUTY L.		éditions Quae
<i>Le défi alimentaire Écologie, agronomie et avenir</i>	REBULARD S.	2018	Belin
<i>Guide de la flore des bords de mer de Guyane française</i>	CREMERS G. et HOFF M.	2011	IRD Editions
<i>Les cacoyers de Guyane</i>	LACHENAUD P.	2019	Biotope
<i>Les Aracées de Guyane Française</i>	GIBERNAU M. et BARABE D.	2015	IRD Editions (Livre en PDF)
<i>Petite flore de France</i>	THOMAS R., BUSTI D. et MAILLART M.	2016	Belin
6 - ECOLOGIE - ENVIRONNEMENT			
<i>Naissance et évolution des sols - La pédogenèse expliquée simplement</i>	BAIZE D.	2021	éditions Quae
<i>Introduction à l'écologie</i>	TIRARD C., ABBADIE L. et LOEUILLE N.	2021	Dunod
<i>Guyane Milieux, faune et flore</i>	CHARLES-DOMINIQUE P.	2011	CNRS Editions
<i>Écologie – Approche scientifique et pratique</i>	FAURIE C. et al.	2011	Lavoisier

SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS

1 - OUVRAGES GENERAUX EN GÉOSCIENCES ET EN SCIENCES DE L'UNIVERS			
<i>Site Planet-Terre : voir clé étamine</i>			
<i>Géologie - Objets, méthodes et modèles</i>	DERCOURT J. et al.	2006	Dunod
<i>Géologie. Géodynamique, pétrologie, études de terrain</i>	JAUJARD D.	2019	Maloine
<i>Sciences de la Terre et de l'Univers</i>	BRAHIC A. et al.	2014	Vuibert
<i>Dictionnaire de géologie</i>	FOUCAULT A. & RAOULT J.-F.	2020	Dunod
<i>Éléments de géologie</i>	RENARD M. et al.	2018	Dunod
2 - GEODYNAMIQUE – TECTONIQUE DES PLAQUES			
<i>De l'océan à la chaîne de montagne</i>	LEMOINE M., DE GRACIANSKY P.-C. et TRICART P.	2000	Editions scientifiques GB - Gordon and Breach
3 - GEOPHYSIQUE - GEOLOGIE STRUCTURALE			
<i>Atlas d'initiation aux cartes et coupes géologiques</i>	SOREL D. et VERGELY P.	2018	Dunod
4 - GEOCHIMIE - MINERALOGIE - PETROLOGIE			
<i>Volcanologie</i>	BARDINTZEFF J.	2021	Dunod
<i>Atlas de Pétrologie</i>	BEAUX J.-F., PLATEVOET B. et FOGELGESANG J.-F.	2019	Dunod
<i>La croûte océanique : pétrologie et dynamique endogènes</i>	JUTEAU T. et MAURY R.	2012	Vuibert
<i>Métamorphisme et géodynamique</i>	NICOLLET C.	2019	Dunod

5 - SEDIMENTOLOGIE - ENVIRONNEMENTS SEDIMENTAIRES- GÉOMORPHOLOGIE- PÉDOLOGIE			
6 - STRATIGRAPHIE - PALEONTOLOGIE – CHRONOLOGIE			
<i>Histoire de la Terre</i>	ELMI & BABIN	2020	Dunod
7 - CLIMATOLOGIE - OCÉANOGRAPHIE - PALÉOCLIMATOLOGIE			
<i>Paléoclimats</i>	DECONINCK J.-F.	2014	Vuibert
8 - GEOLOGIE APPLIQUEE – HYDROGEOLOGIE			
9 - GEOLOGIE DE LA FRANCE - GEOLOGIE REGIONALE			
<i>Le tour de France d'un géologue</i>	MICHEL F.	2012	Delachaux et Niestlé - BRGM éditions
<i>Géologie de la France</i>	QUESNE D. et KERSUZAN A.	2022	Omniscience
<i>Guriosités géologiques, BRGM Editions</i>			
<i>Curiosités géologiques de la Guadeloupe</i>	GRAVIOU P., BES de BERC S. et BOURDON E.	2022	BRGM éditions
<i>Curiosités géologiques de la Guyane</i>	BOURBON P. et THEVENIAUT H.	2018	BRGM éditions
<i>Curiosités géologiques de la Martinique</i>	AUDRU J.-C., LE ROY M. , RANCON J.-P.	2015	BRGM éditions

Liste des cartes

	LOCALISATION
ECHELLE	MONDE
1/35 000 000	Carte géologique du monde CCGM centrée sur l'Atlantique, 2014
1/50 000 000	Carte géologique du monde : physiographie, volcans et astroblèmes CCGM, 2009 centrée sur le Pacifique
1/50 000 000	La Tectonique des Plaques depuis l'Espace CCGM 2006
1/5 000 000	Carte géologique de l'Amérique du Sud CCGM, 2019
1/50 000 000	Carte des environnements pendant le dernier maximum glaciaire (feuille 1) CCGM 2002
1/50 000 000	Carte des environnements pendant l'optimum holocène (feuille 2) CCGM 2002
ECHELLE	OCEANS
1/20 000 000	Carte structurale de l'océan Atlantique CCGM, 2012
1/4 000 000	Carte structurale de la Caraïbe CCGM, 2021
	FRANCE MÉTROPOLITAINE et OUTRE-MER
ECHELLE	1- Cartes géologiques et thématiques à l'échelle de la France (1/1 000 000 ou 1/1 500 000)
1/1 000 000	Carte géologique de la France métropolitaine 6e édition révisée, BRGM 2003
	Géophysique et tectonique
1/1 000 000	Carte tectonique des Alpes + Moho CCGM, 2012 et livret <i>Faces of the Alps</i>

	Exploitation
1/100 000	Carte thématique minière : Régina
1/100 000	Carte thématique minière : Cayenne
	Métamorphisme
1/1 000 000	Carte métamorphique des Alpes, CCGM, 2012 et livret <i>Faces of the Alps</i>
	2- Cartes géologiques régionales
N° CARTE	FRANCE METROPOLITAINE (1/250 000)
30	Annecy
35	Gap
29	Lyon
	3- Cartes géologiques locales
N° CARTE	FRANCE METROPOLITAINE (1/50 000)
912	Ales
502	Besançon
693	Clermont-Ferrand
505	Damprichard
176	Falaise
798	La grave
1076	Lavelanet
935	Millau
775	Modane
531	Morteau
1090	Rivesaltes
774	St Jean de Maurienne
792	Yssingeaux
ECHELLE	FRANCE ULTRA-MARINE (hors Guyane)
1/20 000	Guadeloupe : les Saintes
1/25 000	Guadeloupe : La Désirade
1/50 000	Martinique (2 feuilles)
1/50 000	La Réunion (St-Joseph)
1/50 000	La Réunion (St-Denis)
1/50 000	La Réunion (St-Benoît)
1/50 000	La Réunion (St-Pierre)
ECHELLE	GUYANE
1/100 000	Cayenne
1/100 000	Pointe Béhague
1/100 000	Pol Isnard
1/100 000	Régina- Baie Oyapock
1/100 000	St Jean

REMERCIEMENTS

Les épreuves orales se sont déroulées du 4 au 6 avril 2024 au lycée Melkior Garré à Cayenne.

La présidence du jury remercie chaleureusement les personnels de direction de l'établissement, les collègues et les personnels techniques impliqués dans la mise en place des épreuves orales et de leur bon déroulement. A ce titre, elle remercie tout particulièrement l'agrégé préparateur du concours, pour l'organisation matérielle des épreuves orales et l'encadrement des personnels techniques.

La présidence du jury tient aussi à remercier :

- les gestionnaires de la DEC de l'académie de Guyane pour leur aide précieuse dans la mise en place de la première session de ce concours.
- la direction générale des ressources humaines (DGRH) qui organise le concours en particulier la gestionnaire de la section SVT, pour son adaptabilité, sa très grande disponibilité et sa bonne humeur en toutes circonstances.